

Décor architectural opt. C domaine du métal

RNCP850 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DMA — Diplôme des métiers d'art
Code(s) NSF	230
Formacode(s)	45015, 45554
Code(s) ROME	B1603, F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le concepteur-réalisateur des métiers d'arts du décor architectural est capable de collecter, analyser, prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets dans les domaines de l'architecture et son environnement, et de l'équipement de la maison. Il sait adapter et matérialiser une idée de créateur non technicien.

Il est capable d'améliorer, de repenser, de découvrir des techniques de réalisation pour les adapter aux expressions contemporaines.

Ce métier comporte trois spécialités qui sont:

- la sculpture
- le prototypage industriel
- l'objet et l'orfèvrerie

Ces décorateurs connaissent les alliages métalliques utilisés ainsi que les procédés d'usinage, de mise en forme, de soudage, ... dédiés à leur spécialité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le concepteur-réalisateur des métiers d'arts du décor architectural est capable de collecter, analyser, prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets dans les domaines de l'architecture et son environnement, et de l'équipement de la maison. Il sait adapter et matérialiser une idée de créateur non technicien.

Il est capable d'améliorer, de repenser, de découvrir des techniques de réalisation pour les adapter aux expressions contemporaines.

Ce métier comporte trois spécialités qui sont:

- la sculpture
- le prototypage industriel
- l'objet et l'orfèvrerie

Ces décorateurs connaissent les alliages métalliques utilisés ainsi que les procédés d'usinage, de mise en forme, de soudage, ... dédiés à leur spécialité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'architecture et son environnement, l'équipement de la maison et l'orfèvrerie. La sculpture.

Le prototypage industriel de pièces ou de produits.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Orfèvre, sculpteur, prototypiste, décorateur. Artisan-créateur, concepteur-réalisateur, protypiste industriel.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 249 €
Familles professionnelles (FAP)	K0X30 — Artisans et ouvriers artisanaux · tension 4/5 (Élevée) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 971
Jugés difficiles à recruter	26 %
Emplois saisonniers	19 %
Familles professionnelles (FAP)	K0X30 — Artisans et ouvriers artisanaux U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.

- de membres de la profession intéressée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 538 €
--------------------------------	---------

Selon la branche	8 538 € – 8 577 €
------------------	-------------------

Prise en charge	Branches concernées
8 538 €	Valeur par défaut · 212 branches
8 577 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
Date de dernière délivrance possible	01/01/2025

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/850/>